

Seance de lecture  
7 juin

Seance d'expressions  
14 juin

Seance d'expressions  
28 juin





MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis clos le 7 juin 2021  
20h15 à l'hôtel de ville de Cloridorme.

Si de nouvelles résolutions  
ou annotations  
Sont présents : MM. Marcel Mainville  
Normand Poirier

Benoit Huet  
MIMES : Nancy Cloutier  
Josée Boulay

Absence : Nathalie Francoeur

Étaient également présents madame Diane Gregory, directrice générale et monsieur Gaétan Baron, Directeur des travaux publics.

**2- Ouverture de la séance**

Son honneur la mairesse madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 129-06-21

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Procès-verbaux :10 et 25 mai 2021
- 5-Liste de comptes payés et à payer
- 9- Résolutions et règlements:**
  - 9.1 : discours du maire état financier
  - 9.2 : MTQ préciser les modalités pour le terrain du 800
  - 9.3 Règlement 2021-02
  - 9.4. Règlement 2021-03
  - 9.5 règlements 2021-04
  - 9.6 Projet Chloration
  - 9.7 Soumission Gaétan Pompe
  - 9.8 Report ouverture boutiques
  - 9.9 Budget comité Loisirs pour mettre inventaires dans les boutiques
  - 9.10 Aide à la voirie local
  - 9.11 Résolution pour carte de crédit déjà acceptée de 12 avril Résolution # 84-04-21
  - 9.12 Résolutions pour les restes de 215 enfants





- 9.13 Résolution pour passer le financement non utilisé de 6985.26\$ au règlement d'emprunt
- 9.14 Plan régional milieu hydrique nommé un représentant

9.15 Demande de subvention auprès de Desjardins pour les après-midis  
Desjardins  
de conseil ou annotation

9.16 Modification offre d'emploi saisonnier pour inclure les personnes à temps partiel (étudiants, retraité etc.)

10. Note de la D.G.  
11. Rapport du directeur des travaux publics  
12. Période de questions : Par courriel : dgclori@globetrotter.net  
13. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 130-06-21

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2021, tenue à huis clos

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MADAME NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2021 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 131-06-21

Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2021, tenue à huis clos

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR MARCEL MINVILLE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2021 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## 5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au conseil municipal avant la réunion pour consultation

N° de résolution  
ou annotation

La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

## 6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Madame la mairesse demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif

Résolution # 132-06-21

## 7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2021

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 31 mai 2021;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les déboursés du mois de mai 2021 soient acceptés, incluant prélèvements et salaires. De plus la mairesse et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 133-06-21

## ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MAI 2021

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiement en date 31 mai 2021

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la liste suggérée de paiements soit acceptée et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

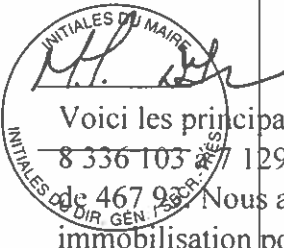
Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9- RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

### 9.1 : DISCOURS DU MAIRE ÉTAT FINANCIER : CI INCLUT

En conformité avec les articles 955 du Code municipal, de la loi 122, il est de mon devoir de vous informer de la situation financière de la municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020. Le rapport a été déposé au conseil municipal lors de la séance du 10 mai dernier.



Voici les principaux faits saillants : trésorerie 757 827\$; la dette à long terme passe de 8 336 103 \$ à 12 917 515; total des revenus était de 1 459 366 et le total des immobilisations de 467 933. Nous avons un surplus accumulé de 135 819 et avons des valeurs en immobilisation pour 14 196 629.

N° de résolution  
ou annotation

### TRAITEMENT DES ÉLUS :

La loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité. Voici la rémunération annuelle pour les membres du conseil pour 2020 :

Rémunération du maire : 11 461\$

Allocation de dépenses : 5731\$

Rémunération par conseiller : 3893\$

Allocation de dépenses par conseiller : 1946\$

De plus, une rémunération de base additionnelle de 25\$ est versé à chaque élu pour sa participation à toute séance extraordinaire dûment convoqué, et le conseiller nommé à titre de maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle de 50\$ en vertu du règlement # 2018-01.

### APERÇU DES REALISATIONS DE L'ANNEE 2020

Ces réalisations ont pu être possibles grâce à des programmes ou des subventions :

- Programme FAIR de la MRC : agrandissement de la boutique la torpille de ST-Yvon
- MTQ aide à la voirie locale : entretien des routes locales
- MAMH avec la TECQ : achat de pièces pour travaux de remplacement à la station de chloration qui auront lieu en 2021
- Amélioration et revitalisation des infrastructures et espaces touristiques de la municipalité avec ajout de services grâce à l'octroi d'un montant de 75 000\$ de la MRC.

Voici ce qui complète le portrait fidèle de la municipalité au 31 décembre 2020.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments le plus dévoués.

Michèle Fournier, mairesse

9.2 Résolution # 134-06-21

#### **MTQ préciser les modalités pour le terrain du 800**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu initialement le terrain du 800 du Ministère des Transport et qu'il s'agit d'une bande de terrain incluse à l'intérieur des clôtures de l'emplacement;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne trouve aucun usage pour cette parcelle de terrain;



**SUR LA PROPOSITION** de Monsieur Marcel Minville, conseiller, que la municipalité cède le terrain au ministère des Transports, à la condition que ce dernier prend en charge tous les coûts de notaires, arpentage ou autres et que la municipalité ne débourse aucune somme pour le transfert de propriété.

N° de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution #135-06-21

**Règlement 2021-02 Sur la gestion contractuelle**

**ATTENDU QUE** le règlement 2021-02 **ATTENDU QUE** le Règlement numéro 2019-04 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 1<sup>er</sup> mai 2019 suite à son avis de promulgation, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire trésorière mentionne qu'en date du 13 août 2020, le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique passe de 101 100 \$ à 105 700 \$

**ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné par la conseillère Nancy Cloutier et appuyé par le conseiller Benoit Huet et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller Marcel Minville et appuyé par la conseillère Madame Josée Boulay à la séance extraordinaire du 25 mai 2021

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT HUET, CONSEILLER ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. Résolution #136-06-21

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ABROGEANT NOTRE RÈGLEMENT 2013-06**

**ATTENDU QUE** l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;





**ATTENDU QUE** suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été dûment donné par le conseiller Monsieur Marcel Minville et secondé par le conseiller Monsieur Benoit Huet lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance par la conseillère Madame Nancy Cloutier et appuyé par le conseiller Monsieur Marcel Minville;

**ATTENDU QUE** la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets anti-retours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU, UNANIMEMENT, QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ;**

9.5 Résolution # 137-06-21

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles** Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1)

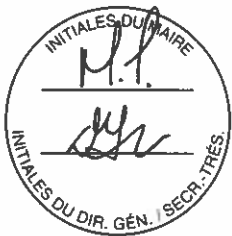
**ATTENDU QUE** l'article 2 et article 4 no 7 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière de sécurité;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'inscrire à même ses règlements, le règlement de la province du Québec sur la sécurité des piscines résidentielles Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1) afin d'assurer la protection de ses citoyens et qu'admettons la prévalence de la loi provinciale sur notre règlement municipal;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été dûment donné par la conseillère Madame Nancy Cloutier et secondé par le conseiller Marcel Minville lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance par le conseiller Monsieur Normand Poirier et appuyé par le conseiller Monsieur Benoit Huet;

**ATTENDU QUE** la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de prévenir les noyades trop nombreuses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NANCY CLOUTIER, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU, UNANIMEMENT, QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ**



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution #138-06-21

N° de résolution  
ou annotation

**Projet Chloration**

**ATTENDU QUE** la municipalité à prévue depuis quelques année la mise aux normes de l'eau potable et qu'il faut entretenir du bassin de rétention au poste de chloration;

**ATTENDU QUE** les travaux doivent débutés cette année, il a été entendu que Gaétan Baron relance le groupe Ohmega qui avait soumissionné l'an passé pour la réparation du bassin et pour savoir cette soumission est valide (sinon il doit en obtenir une nouvelle soumission le plus rapidement possible); qu'il obtienne aussi obtenir un échéancier de travaux, et vérifie si les matériaux achetés l'an passé sont suffisants pour effectuer les travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marcel Minville, conseiller, que Gaétan Baron effectue un suivi sur la soumission, l'échéancier et les matériaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution #139-06-21

**Soumission Gaétan Pompe**

**ATTENDU QUE** les pompes s'usent rapidement lorsque l'une d'elle est en problème, et que l'autre doit effectuer le double de travail, et que la pompe fonctionne actuellement à bas régime et qu'elle doit être réparée;

**ATTENDU QUE** Monsieur Baron a remis une soumission au conseil pour la réparation de la pompe et que ceux-ci sont d'accord pour la réparation;

Sur la proposition de Monsieur Marcel Minville, il est proposé que Monsieur Baron procède à la réparation de la pompe tel que prévu dans l'estimé soumis au conseil et que la pompe soit réparée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution #140-06-21

**REPORT OUVERTURE BOUTIQUES**

Attendu qu'il reste encore beaucoup de travaux à faire dans les boutiques, l'ouverture se fera le 20 juin 2021.

Sur la proposition de Madame Josée Boulay, conseillère, il est proposé de reporté d'une semaine. l'entrée en poste des employés de la boutique du Havre et de la boutique de la Torpille et par le fait même de reporté l'ouverture des boutiques au 20 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.9 Résolution #141-06-21

**BUDGET COMITÉ LOISIRS POUR METTRE INVENTAIRES DANS LES BOUTIQUES**

Attendu que nous devons faire des achats pour avoir un inventaire aux deux boutiques, celle du Havre et celle de la Torpille;

Attendu que la mise de fond de caisse est aussi faite par le comité des loisirs;

Il est proposé par Monsieur Benoit Huet, conseiller, de demandé à Madame Léona Francoeur de procéder aux achats pour l'inventaire, et de payer les factures à même le compte de loisirs de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Aide à la voirie local

La présente est pour information seulement : la municipalité a reçu un montant de 7.000.00\$ d'aide à la voirie locale pour l'année 2021.

9.11. Résolution #142-06-21

Nouvelle résolution pour carte de crédit déjà accepte de 12 avril Résolution # 84-04-21

Pour le texte demandé par Desjardins

9.11. Résolution #142-06-21

Nouvelle résolution pour carte de crédit (demande acceptée par le conseil le 12 avril 2021 sous la résolution # 84-04-21)

Pour le texte demandé par Desjardins voire page suivante

Sur la proposition de Monsieur Marcel Minville, Conseiller, il est proposé que la directrice générale complète la résolution tel que demandé par Desjardins tel qu'inclus ci bas; et que Madame Gregory soit la personne autorisée à gérer la carte de crédit;



RÉSOLUTION

Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

Personne morale (nom légal complet de l'entreprise) : MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

Nom de la personne morale (ci-après appelée « la personne morale »)

Texte ou extrait de la résolution

- 1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit...
2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes...
3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération...
4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution...
5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes...

Nom des délégués (personnes autorisées à gérer le compte) :

Table with 3 columns: Titre ou poste, Nom, Date de naissance. Row 1: Directrice générale, Secrétaire Trésorière, DIANE GREGORY, 1963-03-30.

- 6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Certificat du président ou du secrétaire

Je soussigné ou soussignée certifie que la résolution de délégation qui précède a été adoptée le 7/06/21 résolution #142-06-21 par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la personne morale, que cette résolution ne contrevient aucunement aux statuts, aux règlements, à toute convention unanime des actionnaires ou à tout autre document régissant la personne morale...

Signé à Cloridorme ce 8 Jun 2021

Diane Gregory, Directrice générale et secrétaire trésorière

Nom et fonction (président ou secrétaire qui certifie l'adoption de cette résolution)

Signature of Diane Gregory

Signature

OU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution 143-06-21

Découverte des restes de 215 enfants;

Considérant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Considérant l'obligation des gouvernements, que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par Monsieur Normand Poirier, conseiller,

Que la municipalité de Cloridorme joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalité (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Que la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;



Que la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

Une copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministres des relations Couronne-Autochtones., à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires Autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 # résolution #144-06-21

**Résolution pour passer le financement non utilisé de 6985.26\$ au règlement d'emprunt**

Attendu que nous devons faire une écriture comptable à la demande de nos comptables pour reclasser un montant de 6985.26\$ sur un règlement d'emprunt;

Attendu que l'écriture comptable est sans incidence monétaire et qu'il s'agit d'un montant qui n'a pas été classer comme il l'aurait dû être;

Sur la proposition de Monsieur Benoit Huet, conseiller, il demandé à Madame Diane Gregory de procéder à la régularisation de l'écriture comptable tel que demandé par les comptables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 Résolution #145-06-21

**Plan régional milieu hydrique nommé un représentant**

**Considérant que** nous avons reçu une demande de nommer un représentant pour le plan régional du milieu hydrique;

**Considérant que** la municipalité participe aux réunions sur le sujet;

**Sur la proposition** de Monsieur Normand Poirier, conseiller, et après discussion, il est proposé que Monsieur Marcel Minville soit nommé en tant que représentant pour la municipalité de Cloridorme pour le plan régional en milieu hydrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 Résolution #145-06-21

**Demande de subvention auprès de Desjardins pour les après-midis Desjardins**

**Attendu que** la municipalité désire divertir ses concitoyens après une année de covid en leur offrant des spectacles musicaux les dimanches après-midi en juillet et aout;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103



**Attendu que** par les années passées, Desjardins a été un partenaire de choix pour subventionner les Après-midi Desjardins pour les spectacles de musique en plein air les dimanches de juillet et d'aout :

Il est proposé par Monsieur Normand Poirier et résolu à l'unanimité de faire une demande de subvention auprès de Desjardins pour les Après-Midis Desjardins et que la directrice générale en fasse la demande auprès d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution #146-06-21

**Modification offre d'emploi saisonnier pour inclure les personnes à temps partiel (étudiants, retraité etc.)**

**Attendu que** la municipalité a affiché à deux reprises les postes de saisonniers pour la municipalité à 40 heures semaines et que nous n'avons reçu aucun curriculum vitae et que personnes n'est venu nous rencontrer pour combler les postes;

**Il est proposé** par Monsieur Benoit Huet, conseiller, d'afficher les postes pour offrir du temps partiel que ce soit pour des travailleurs, des étudiants et des retraités et de demander à la directrice générale de faire la modification sur les sites d'affichages pour les postes à combler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Note de la D.G. aucun

11. Rapport du directeur des travaux publics : aucun

12. Période de questions : Par courriel : [dq@canton-de-cloridorme.com](mailto:dq@canton-de-cloridorme.com) : aucun

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

13. Résolution # 147-06-21

Les sujets étant épuisés il est proposé par Josée Boulay et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 20h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je Michèle Fournier mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'Article 142 (2) du code municipal.

*Michèle Fournier*  
Mairesse

*Diane Gregory*  
Sec-trésorière



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal avec renonciation de préavis et tenue en présentiel et en appel conférence, le 14 juin 2021 à 20h.

Sont présents : MM. Normand Poirier

Benoit Huet

Marcel Minville

N° de résolution  
ou annotation

MMES : Nancy Cloutier

Josée Boulay

Nathalie Francoeur en appel conférence

Était également présents madame Diane Gregory, directrice générale et secrétaire-trésorière

## 2- Ouverture de la séance

Son honneur la mairesse madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

## 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 148-06-21

### Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MADAME NANCY CLOUTIER, CONSEILLIÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

1- Mot de bienvenue

2- Ouverture de la séance

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

### 9- Résolutions et règlements:

9.1 Souligner le centième anniversaire de madame Gertrude Lescelleur, une pionnière de la municipalité

9.2 : Engagement saisonnier Zachary Guérin

9.3 : Engagement saisonnier Gilles Deschenes

9.4 : Engagement saisonnier Jean-Louis Clavet

9.4 : Engagement saisonnier George Boldireff

10. Note de la D.G.

12. Période de questions : faire parvenir vos demandes par courriel :

[dgclori@globetrotter.net](mailto:dgclori@globetrotter.net)

13. Clôture de la séance

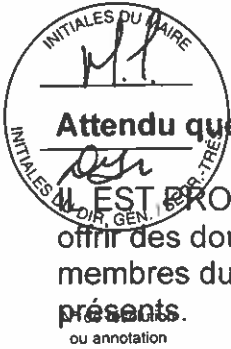
9.4 : Engagement saisonnier

## 9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 149-06-21

Souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de Madame Gertrude Lescelleur

**Attendu que** Madame Gertrude Lescelleur, une citoyenne et une pionnière de notre municipalité fêtera son 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance ce 25 juin prochain;



**Attendu que** la municipalité désire souligner la centenaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NANCY CLOUTIER, CONSEILLIÈRE,** de lui offrir des douceurs, des fleurs pour un budget d'environ 100\$ et que les membres du conseil qui sont disponibles le 25 juin aillent lui apporter ses présents.

ou annotation

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.2 Résolution # 150-06-21

Engagement de Monsieur Zachary Guérin

**Attendu que** la municipalité doit procéder à l'engagement de personnels saisonnier et que Monsieur Guérin a manifesté le désir de travailler au sein de notre municipalité après une entrevue avec la direction et les membre du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT HUET, CONSEILLER,** de procéder à son engagement du la durée estivale à raison de 40 heures semaines selon les conditions d'embauche de la municipalité; que son début d'emploi soit le 16 juin prochain; et que la directrice générale, Diane Gregory, procède à son embauche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.3 Résolution # 151-06-21

Engagement de Monsieur Gilles Deschenes

**Attendu que** la municipalité doit procéder à l'engagement de personnels saisonnier et que Monsieur Deschenes a manifesté le désir de travailler au sein de notre municipalité après une entrevue avec la direction et les membre du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE FRANCOEUR, CONSEILLIÈRE,** de procéder à son engagement du la durée estivale à temps partiel pour une trentaine d'heures selon les conditions d'embauche de la municipalité et qu'il débute en poste le 28 juin 2021.

La directrice générale est aussi mandatée pour procéder à son embauche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.4 Résolution # 152-06-21

Engagement de Monsieur Jean-Louis Clavet

**Attendu que** la municipalité doit procéder à l'engagement de personnels saisonnier et que Monsieur Clavet a manifesté le désir de travailler au sein de notre municipalité après une entrevue avec la direction et les membre du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR NORMAND POIRIER, CONSEILLER,** de procéder à son engagement du la durée estivale à temps partiel pour une vingtaine d'heures selon les conditions d'embauche de la municipalité; que son début d'emploi soit le 16 juin prochain; et que la directrice générale, Diane Gregory, procède à son embauche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





9.5 Résolution # 153-06-21  
Engagement de Monsieur George Boldireff

**Attendu** que la municipalité doit procéder à l'engagement de personnels saisonnier et que Monsieur Boldireff a manifesté le désir de travailler au sein de notre municipalité après une entrevue avec la direction et les membre du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL MINVILLE, CONSEILLER, de procéder à son engagement du la durée estivale à temps partiel pour une trentaine d'heures selon les conditions d'embauche de la municipalité; que son début d'emploi soit le 5 juillet prochain; et que la directrice générale, Diane Gregory, procède à son embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Note de la DG

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. Résolution # 154-06-21

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MADAME JOSÉE BOULAY, CONSEILLIÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h10.

« Je, Michèle Fournier mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

*Michèle Fournier*

Mairesse

*Diane Gregory*

Sec-trésorière



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal avec préavis du 28 juin 2021 à 18h à huit clos

Sont présents : MM. Normand Poirier  
Marcel Minville  
MMES : Josée Boulay

N° de résolution  
ou annotation

Sont absents : MM. Benoit Huet  
Mmes Nancy Cloutier  
Nathalie Francoeur

Était également présents madame Diane Gregory, directrice générale et secrétaire-trésorière

## 2- Ouverture de la séance

Son honneur la mairesse madame Michèle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

## 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #155 -06-21

### Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR MARCEL MINVILLE, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

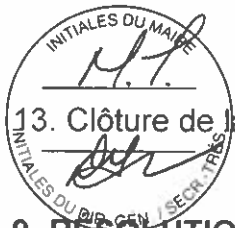
### 9- Résolutions et règlements:

- 9.1 : procès-verbal de correction pour règlement 2021-03
- 9.2 : Engagement boutique du Havre en date du 24 juin 2021

10. Note de la D.G.

12. Période de questions : faire parvenir vos demandes par courriel :  
[dqclori@globetrotter.net](mailto:dqclori@globetrotter.net)

Question : aucune



13. Clôture de la séance

## 9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

### 9.1 Résolution # 156-06-21

Procès-verbal de correction et correction du règlement 2021-03

**Attendu qu'une** erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise pour le règlement 2021-003, il est impératif de faire un procès-verbal de correction.

**Attendu qu'une** copie du procès-verbal de correction est jointe au présent document et que la directrice joint également copie du règlement 2021-03 dument modifié;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME JOSÉE BOULAY, CONSEILLIÈRE, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ LE PROCÈS VERBAL DE CORRECTION AINSI QUE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT 2021-03;**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9.2 Résolution #157-06-21

Engagement boutique du Havre

**Attendu que** la municipalité doit procéder à l'engagement de personnels saisonnier et que Madame Marie-Josée Vallerand a manifesté le désir de travailler au sein de notre municipalité après une entrevue avec la direction et les membre du conseil municipal;

**II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR NORMAND POIRIER, CONSEILLER,** de procéder à son engagement du la durée estivale à raison de 40 heures semaines selon les conditions d'embauche de la municipalité; que son début d'emploi soit le 24 juin et ce tel que décidé à la réunion interne du conseil le 23 juin dernier; et que la directrice générale, Diane Gregory, procède à son embauche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



10. Note de la DG : aucune

11. PÉRIODE DE QUESTIONS : aucune  
ou annotation

12. Résolution # 158-06-21

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MADAME JOSÉE BOULAY, CONSEILLIÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 18H20.

« Je, Michèle Fournier mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

*Michèle Fournier*  
Mairesse

*Josée Boulay*  
Sec-trésorière